

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 juillet 1969

La séance est ouverte à 11 heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

[*Traduction*]

LES COMMISSAIRES DE LA RÉGIE INTÉRIEURE —EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL CONCERNANT CERTAINS FRAIS DE DÉPUTÉS

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de déposer à la Chambre un extrait du procès-verbal de la réunion des commissaires de la régie intérieure, énumérant certaines indemnités supplémentaires dont les députés pourront jouir.

AFFAIRES COURANTES

LA RÉFORME FISCALE

LES MEMBRES DE LA CHAMBRE AU SEIN DU COMITÉ SPÉCIAL MIXTE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la Chambre se souviendra qu'il y a quelques jours, nous avons institué un comité parlementaire spécial mixte de la réforme fiscale, sans en désigner alors le personnel. J'ai ici un ordre officiel qui, de l'assentiment de la Chambre, pourrait peut-être être adopté pour constituer ce comité afin qu'il puisse se réunir durant le congé d'été. Je propose donc:

Que les membres de la Chambre des communes désignés au comité parlementaire spécial mixte de la réforme fiscale soient MM. Blair, Burton, Clermont, Comtois, Danson, Gillespie, Gray, Kaplan, Latulippe, Leblanc (Laurier), Noël, Roberts, Saltzman, Trudel, Danforth, Ritchie, Downey, Flemming, Harkness et Lambert (Edmonton-Ouest); et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, comment la Chambre des communes peut-elle faire parvenir un message à l'autre endroit qui a ajourné au 14 octobre?

M. l'Orateur: L'honorable député devra consulter le ministre des Postes (M. Kierans).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le message n'arrivera jamais pour le 14 octobre.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

CHAMBRE DES COMMUNES

LES COMMISSAIRES DE LA RÉGIE INTÉRIEURE —EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL CONCERNANT CERTAINS FRAIS DE DÉPUTÉS—MOTION D'ADOPTION

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, Votre Honneur vient de mentionner la décision des commissaires de la régie intérieure au sujet de certaines indemnités supplémentaires payables aux députés. Si la Chambre y consent, je voudrais proposer, appuyé par l'honorable M. Olson, que ledit passage tiré des délibérations d'une séance des commissaires de la régie intérieure déposé aujourd'hui à la Chambre par monsieur l'Orateur concernant certaines dépenses supplémentaires payables aux députés soit adopté.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, en tant que député que cette question touche, je ne puis consentir à ce qu'on délibère sur cette motion maintenant. Ce n'est pas sur la teneur de la motion que j'ai des réserves, mais je me refuse à donner mon assentiment, car compte tenu des débats des semaines passées axés sur le Règlement et étant donné que le gouvernement veut suivre les règles à la lettre, j'estime que nous aussi devons nous en tenir strictement à ces règles.

M. l'Orateur: Étant donné que la motion ne rallie pas tous les suffrages, elle ne sera pas mise en délibération.

MOTION D'AJOURNEMENT AU 22 OCTOBRE 1969

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé) propose:

Que la Chambre, lorsqu'elle ajournera pour le congé d'été, demeure ajournée jusqu'au 22 octobre 1969; toutefois, si M. l'Orateur, après consultation avec le gouvernement de Sa Majesté, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur suppléant ou le vice-président des comités agira en son nom aux fins de rappeler la Chambre.